

LOUIS XIV A VERSAILLES



(5/09/1638 1/09/1715)

Accueil des participants, présentation conférence

Bienvenue à Versailles !

VIDEO 1 : Prise de vue aérienne – Château de Versailles

INTRODUCTION GENERALE

Versailles ! Un lieu pour toujours attaché au roi **Louis XIV**.

Le Roi Soleil, l'a fait rayonner sur la **France** et l'**Europe**, comme le symbole de sa puissance de conquête. Célèbre dans le monde entier, l'édifice représente l'excellence du patrimoine français.

Onze millions de visiteurs se pressent chaque année à Versailles, dont **70 % d'étrangers**.

Louis XIV bâtisseur ou convive, chef d'État ou mécène, personnage public ou homme intime... Nous allons aller à la rencontre de ce personnage hors normes.

Le Lever public, le conseil des ministres, les « *heures rompues* », la chasse... vous allez découvrir, ou redécouvrir les grands moments d'une journée ordinaire du Roi. Du réveil aux divertissements nocturnes, la vie quotidienne de **Louis XIV**, fidèle à l'Etiquette, était réglée comme du papier à musique. Même sa mort, le **1er septembre 1715**, et ses funérailles furent nommés « *le grand théâtre de la mort* », la dernière mise en scène du Grand Siècle !

1 COMMENT LOUIS XIV CREA VERSAILLES

Introduction

On s'en doute, un tel édifice, qui était à ses origines, un modeste relais de chasse, n'a pas été construit en un jour...

Pourquoi Louis **XIV** a-t-il quitté le **Château de Saint Germain-en-Laye**, dans lequel il avait ses habitudes, pour déménager la monarchie française et toute sa cour à **Versailles** ?

La ville est à l'époque un petit bourg insignifiant, complètement inadapté à la horde des courtisans et autres personnels qui accompagnent un roi. Alors nous pouvons nous poser cette question : « que diable allait-il faire dans cette galère ? »

Dans un premier temps, nous allons nous intéresser à cette installation à Versailles, et découvrir les raisons de ce déménagement.

1.1 L'INSTALLATION A VERSAILLES

Le **6 mai 1682**, la Cour est à **Saint-Cloud**, chez **Philippe d'Orléans**, frère du Roi, ici représenté par Pierre Mignard, **[1]** que le protocole royal désigne sous le titre de **Monsieur**. Dans un important nuage de fumée, le long cortège de charriots, de carrioles et de carrosses prend la route de **Versailles**. **[2]**



1 Philippe d'Orléans
Pierre Mignard



2 Arrivée de louis XIV 1669 ?

Le Roi pense à s'établir à **Versailles** depuis plusieurs années. Sans doute depuis **1677**, année pour laquelle on note une nette accélération des travaux. A l'époque pourtant, ce choix n'apparaît pas à ses contemporains comme une évidence... Bien au contraire ! Écoutez par exemple ce que le duc de **Saint-Simon** écrivait à ce propos dans ses Mémoires : « *Saint-Germain, lieu unique pour rassembler les merveilles de la vue, l'immense plain-pied d'une forêt toute joignante, unique encore par la beauté de ses arbres, de son terrain, de sa situation [3] (...) il l'abandonna pour Versailles, le plus triste et le plus ingrat de tous les lieux, sans vue, sans bois, sans eau, sans terre, parce que tout y est sable mouvant ou marécage, sans air par conséquent qui n'y peut être bon.* »



3 Louis XIV à Saint Germain

Très tôt, le Roi a favorisé le développement de **Versailles**. Dès **1671**, il offre en effet des avantages financiers non négligeables à ceux qui souhaitent y construire leur logement. Parmi les mesures les plus incitatives, le souverain fait don de terrains à bâtir, et il s'engage à ne percevoir qu'une faible redevance annuelle.

Quiconque construit à **Versailles** bénéficie d'un privilège très intéressant : sa maison est insaisissable, et ce quel que soient les dettes qu'il contracte.

À la suite de ces premières mesures, la ville s'agrandit rapidement. En bons courtisans, plusieurs membres de la Cour acceptent de construire leurs hôtels

particuliers. Outre l'avantage de répondre au bon plaisir de leur souverain et d'avoir ainsi une chance d'entrer en grâce, ces premiers bâtisseurs pressentent la place potentielle que pourrait bientôt avoir ce petit bourg si l'engouement du **Roi** devait persister.

Plusieurs hôtels aristocratiques fleurissent. [4]



Ils accueillent bientôt les familles de **Noailles**, de **Guitry**, de **Lauzun**, de **Chaulnes** ou encore de **Bellefonds**, soit les plus grands noms de la Cour !

D'autres hôtels verront ensuite le jour dans le quartier **Notre-Dame** au nord-est du château ou encore dans le quartier **Saint-Louis** au sud-est. Très vite, la ville prend une tout autre allure et s'urbanise, accompagnant ainsi la construction du château.
[5]



1.2 LA FIN DE L'ITINÉRANCE

Par tradition, la monarchie française est itinérante : le **Roi**, suivi de sa cour, se déplace d'une résidence à l'autre.

Mais si aucune demeure ne peut être considérée comme la résidence du Roi, certains lieux bénéficient tout de même d'un statut particulier. C'est le cas notamment du **Palais du Louvre**, [6] résidence ancestrale de la royauté qui, jusqu'au règne de **Louis XIII**, reste le logis par excellence du souverain.



**6 Le palais du Louvre
au XVII siècle**

L'arrivée à **Versailles** modifie bien évidemment ces habitudes, mais signe-t-elle pour autant la fin de l'itinérance ? La cour se sédentarise-t-elle définitivement autour de ce nouveau château royal ?

S'il fait bel et bien de **Versailles** la résidence de la Cour et du pouvoir royal à partir de **1682**, il ne s'agit toutefois que de la résidence principale. Le Roi maintient le nomadisme dans les autres palais et châteaux royaux, et donne ainsi régulièrement au peuple l'occasion de le voir passer. Car **Louis XIV** sait à quel point il est essentiel d'être vu de ses sujets.

Les déplacements sont décidés par le Roi, qui impose sa volonté à l'ensemble de la Cour. Si le souverain choisit de quitter sa résidence, soyez sûr que personne ne se permet d'y rester après son départ.

Ces déplacements se séparent en deux grands types : les ordinaires et les extraordinaires.

Sous le qualificatif d'extraordinaire, on regroupe essentiellement les voyages liés aux mariages, aux tournées du royaume, aux entrées dans les villes ou à tout autre cérémonial dynastique comme les funérailles, les baptêmes ou encore le sacre, [7] ici représenté sur une tapisserie de la **Manufacture des Gobelins**. Sous **Louis XIV**, ces déplacements extraordinaires sont surtout présents au cours des vingt premières années du règne.



7 Sacre de Louis XIV à Reims 7 juin 1654
(Manufacture des Gobelins)



8 Arrivée de Louis XIV à Douai

Parmi les déplacements ordinaires, il y a bien sûr les changements de résidence, les séjours à la guerre— ici le siège de **Douai** [8] qui seront très importants jusqu'en **1693**, ou encore les déplacements à l'intérieur même de la ville de résidence de la Cour.



9 Jules Mazarin

Le souverain passe donc régulièrement d'une résidence à une autre avec des séjours plus ou moins longs. Entre **1661**, date de la mort de **Mazarin**, principal ministre qui ne sera pas remplacé [9], et l'installation à **Versailles** en **1682**, les résidences de **Louis XIV** se situent principalement en **Île-de-France**. Dans un premier temps, **Fontainebleau** [10] est le domaine préféré, mais dès **1662**, le Roi impose le château parisien des **Tuileries** [11] comme lieu privilégié de la Cour.



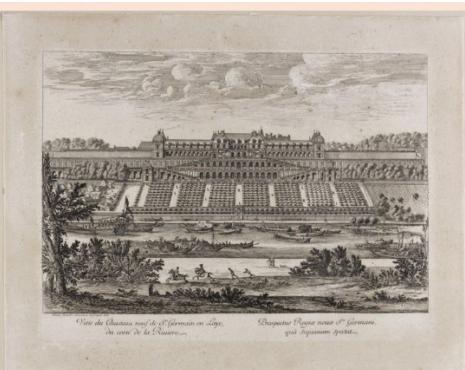
10 Fontainebleau
Pierre Denis Martin 1722



11 Les Tuilleries XVII siècle

Entre **1666** et **1682**, enfin, c'est le château de **Saint Germain-en-Laye** qui prend le pas sur la capitale et s'impose comme la résidence principale. Notons toutefois que pendant cette période, le séjour à **Versailles** dépasse parfois celui de **Saint-Germain**. [12 A]

Après l'installation de la Cour à **Versailles** en **1682**, le roi s'échappe régulièrement à **Trianon**, à **Marly**, et effectue toujours le séjour automnal à **Fontainebleau**. Dans les dernières années de son règne, **Marly** deviendra même la résidence la plus utilisée par **Louis XIV**. [12 B]



12 A Saint-Germain en Laye



12 B Marly

Qu'ils soient ordinaires ou extraordinaires, tous ces déplacements impliquent une logistique importante. Un chiffre suffira à vous en convaincre : dans un contexte de guerre, comme ici lors de l'entrée à **Arras**, [13] la suite du roi peut atteindre **500** hommes et femmes, sans compter les troupes militaires !

Le **grand maréchal des logis** est le chef d'orchestre de ces déplacements. Il dirige le service en charge de l'attribution des logements dans les villes traversées. C'est lui qui « *marque* » personnellement les logements réservés au roi, à la reine et à sa famille. Il doit faire preuve de beaucoup de diplomatie pour ne froisser personne tout en respectant l'étiquette.



Le **marquis de Cavoye**, grand maréchal des logis, a ainsi subi les foudres de la reine **Marie-Thérèse** [14] pour ce que **Mme de Montespan**, [15] maîtresse du Roi, a été mieux logée qu'elle lors d'une étape. Pour s'en sortir, l'officier fait preuve d'ingéniosité : il justifie son choix en prétextant que le logement de la favorite est menacé de tomber en ruine...



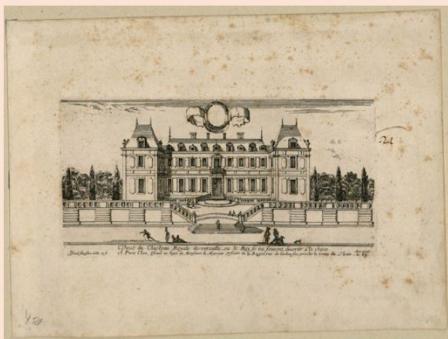
1.3 L'ARCHITECTURE DU CHÂTEAU DE VERSAILLES

Revenons un peu en arrière

En **1643**, à la mort de son père **Louis XIII**, le jeune **Louis XIV** hérite de ce petit relais de chasse situé à **Versailles**, à vingt kilomètres à l'ouest de Paris. [16]

(**Louis XIII** emmenait son fils futur **Louis XIV** chasser avec lui à **Versailles**)

Il n'y entreprend des travaux qu'une vingtaine d'années plus tard. D'une ampleur inédite par son coût – qu'il soit réel ou fictif –, le nombre de personnes qui y prendront part ou les matériaux utilisés, ce chantier va passionner ses contemporains, français comme étrangers, pendant cinquante ans.



16 Versailles en 1660



17 combat sous les murs de La Bastille Van der Meulen 1652

Les étapes du chantier

On explique généralement l'installation du siège du pouvoir à **Versailles** par le désir de quitter Paris qui, pour **Louis XIV**, reste associé au traumatisme de la **Fronde** dont vous voyez ici un épisode, [17] conflit qui vit une partie de la noblesse s'opposer au pouvoir royal alors représenté par **Mazarin**.

Mais il faut aussi prendre en compte un trait de caractère essentiel de **Louis XIV** : son âme de bâtisseur.

A Paris, le tissu urbain est très dense. Une expansion du **Palais du Louvre** ou des **Tuileries** n'est pas envisageable. Bridé dans son goût pour l'architecture, le roi se tourne donc vers les immenses terres de **Versailles** qu'il connaît bien pour y avoir chassé de nombreuses fois dans sa jeunesse.

En **1662**, il commence l'aménagement du relais de chasse par l'avant-cour et ses deux ailes, dont l'une sera consacrée aux offices, l'autre aux écuries.

Il n'imagine alors sans doute pas qu'il entraîne sa cour dans une vie pleine de bruit, de poussière, d'odeurs de peintures et d'autres désagréments pendant près de cinq décennies !



18 Charles Lebrun



19 Le Notre

Dès ces premiers travaux, le roi fait appel à **Louis Le Vau** pour l'architecture, **Charles Le Brun [18]** pour les décors et **André Le Nôtre [19]** pour les jardins. Cette triade avait déjà fait ses preuves à **Vaux-le-Vicomte, [20]** créant pour **Nicolas Fouquet** le château que vous voyez sur cette gravure



20 Château de Vaux le Vicomte



21 « Terrasse à l'italienne »

Entre **1662** et **1668**, le chantier se concentre sur l'aménagement du parc et la décoration intérieure. Conscient que la petitesse de sa résidence ne lui permet pas de recevoir sa cour, **Louis XIV** lance un concours en **1668** pour doubler, voire tripler, la surface habitable. C'est **Louis Le Vau** qui emporte le marché et le château s'étend alors sur les jardins. L'architecte enserre le château primitif dans un nouvel ensemble, créant ainsi les *Grands Appartements*.

Cette « enveloppe » se déploie au nord pour le souverain et au sud pour la reine, tandis que la façade centrale sur jardin accueille une terrasse à l'italienne. **[21]**

C'est sur cette terrasse que s'établira, à partir de **1678**, la fameuse **Galerie des Glaces**.



22 Jules Hardouin Mansart

A la mort de **Le Vau**, en **1670**, l'architecte **Jules Hardouin-Mansart [22]** accélère les travaux. Tout montre désormais que le roi désire faire de son château la nouvelle résidence officielle.

VIDEO 2 : La construction du château de Versailles

VIDEO 3 : Versailles la galerie des glaces

En l'espace de cinquante ans le château a ainsi pris l'envergure que nous lui connaissons aujourd'hui.

L'organisation et les conditions de travail

Pour en arriver à ce résultat, il a fallu mobiliser des moyens humains et techniques importants. La surintendance des Bâtiments, dirigée depuis **1664** par **Colbert**, est au cœur du dispositif de ce chantier. Le ministre réorganise totalement cette administration afin de répondre au plus près aux exigences du souverain.

Louis XIV est extrêmement impliqué dans les travaux. Il se rend régulièrement sur les chantiers, et demande à ce que son ministre lui établisse des rapports très détaillés. Surpris par cette exigence, **Colbert** interroge le souverain sur le degré de précisions auquel il doit parvenir. Celui-ci, concis dans sa réponse, lui répond :

« *le détail de tout* ».

Ce sont ainsi des milliers d'ouvriers, de maçons et manœuvres qui convergent vers la nouvelle cité royale. La ville change complètement de physionomie. On construit à la va-vite des hébergements de bric et de broc, sorte d'assemblage de baraquements qui prend le nom respectable d'« *hôtel de Limoges* » dans la mesure où il accueille une foule d'hommes de cette région... De cette époque, l'actuelle **rue des Chantiers** conserve le souvenir, elle dont le nom rappelle la destination première : acheminer les matériaux vers le château.

Sur le chantier, les conditions sont très rudes. Les journées de travail s'étendent de **5h à 19h** en été et de **6h à 18h** en hiver. Les ouvriers ont toutefois le droit de prendre deux pauses : l'une entre 9h et 10h, l'autre de 14h à 15h. C'est au cours de ce second répit qu'est pris le déjeuner, que l'on nomme alors dîner.

Le temps effectif de travail est donc d'environ **11 heures** par jour, ce qui vaut aux ouvriers un salaire d'une livre et demie en moyenne ce qui, sur une année qui compte **220 jours** ouvrés, permet de totaliser **330 livres**. Les dimanches et jours de fêtes sont généralement chômés et le travail de nuit banni. Toutefois, on s'arrange souvent avec la religion sous l'œil bienveillant de l'Église qui délivre toutes les autorisations nécessaires pour faire face à l'urgence des travaux !

La discipline est stricte : l'abandon de son poste ou la grève sont sévèrement réprimés. De même, la consommation d'alcool pendant la journée est prohibée. Les

cabaretiers ont d'ailleurs l'interdiction d'en servir aux travailleurs, sous peine d'amende sévère !

À la mort de **Colbert** en **1683**, le ministre de la guerre **Louvois** récupère la surintendance.

VIDEO 4 La construction du château par Louis XIV

VIDEO 5 : Vu du ciel, Le château de Versailles

2 DANS LA CHAMBRE DU ROI

Introduction

On le sait, la chambre du roi constitue un lieu spécial au château de Versailles, presque un lieu sacré du royaume. Mais pourquoi cette chambre nourrit-elle autant de fantasmes ? Est-ce parce que c'est un lieu très intime ? Ou bien est-ce parce que c'est le lieu du sommeil, activité commune à tous et donc très banale, à laquelle même le roi est soumis ?

Une terrible rigueur rythme toute la vie du château et de la Cour. C'est ce qui d'ailleurs a fait dire au duc de Saint Simon : « *Avec un almanach et une montre, on pouvait à trois cent lieues de lui dire ce qu'il [le roi] faisait* »

2.1 L'ÉTIQUETTE

Haute et petite noblesse, membres de la famille royale, domestiques, mais aussi simples sujets venus apercevoir le souverain, de nombreuses personnes se pressent à la **Cour de France** qui est composée d'une population très hétéroclite dont vous voyez ici un aperçu ! **[1]**



1 Louis XIV donnant audience

Pour que tous ces gens cohabitent sans se heurter, des règles et des usages sont nécessaires.

Puisque cette société gravite autour du Roi, c'est en fonction de lui que tout s'organise. Ce que nous nommons aujourd'hui l'**étiquette** – terme en réalité très peu utilisé au **XVIIe siècle** – est donc en premier lieu la codification de la vie privée du souverain, du lever jusqu'au coucher.

Mais son champ d'action s'étend à tous les courtisans, car lorsque l'on se trouve en présence du monarque, on se doit de respecter le code de bonne conduite que l'étiquette impose.

Ces règles n'étaient pas véritablement écrites, car elles s'inscrivaient dans l'usage et la pratique. On peut néanmoins retrouver les traces de l'étiquette dans les différents traités de civilité et de savoir-vivre, ou plus sûrement dans les différents règlements de la maison du Roi.

L'ensemble de ces règles de bienséance se sont construites au fil des siècles avant d'être plus formalisées au **XVIe siècle**. **Louis XIV** n'en est donc pas l'inventeur, même s'il est, le principal artisan de son développement.

Avec lui, l'étiquette prend une dimension politique. En adoptant une manière d'agir très codifiée, il en impose à ses sujets, et se met ainsi à une distance infranchissable, celle qui sépare le monarque du reste des hommes.

Sa décision de se plier à des règles très précises de comportement s'accentue à la mort du cardinal **Mazarin**, alors que **Louis XIV** n'est âgé que de **22 ans**.



2 Mme de Motteville



3 Le roi avec son conseil

Mme de Motteville, confidente **d'Anne d'Autriche**, rapportait dans ses Mémoires en **1661** : je cite :

« *Le Roi succéda au royaume de France le jour de la mort de Louis XIII son père, n'ayant alors que quatre ans, mais on peut dire que le jour de la mort du cardinal fut*

véritablement celui de son avènement à la couronne, celui où il commença d'être roi, et de faire voir qu'il était digne de l'être ; car ce fut alors qu'il voulut prendre lui-même le soin de toutes ses affaires, et que toutes les grâces qu'il pouvait répandre sur les grands et sur les petits ne dépendissent que de lui. Pour cela il commença de régler sa vie de cette manière. »

Dans la suite du texte, **Mme de Motteville [2]** donne le déroulé d'une journée de **Louis XIV**.

Dès cette époque, un rituel apparaît comme bien arrêté : lever entre huit et neuf heures, puis, de dix à douze, le Roi travaille avec son conseil **[3]**, dont cette gravure est une allégorie, il entend la messe à midi, consacre quelques temps au public et aux reines, prend son repas vers 14h, discute ensuite assez longuement avec la famille royale, avant de travailler de nouveau avec quelques ministres et d'accorder enfin d'éventuelles audiences.

Sans être d'une aussi grande rigueur que ce qui s'imposera par la suite, le déroulé de la journée du Roi s'inscrit dans des règles et horaires bien définis, ponctués de grands moments. **Louis XIV** se souvenait sans doute des conseils avisés que **Catherine de Médicis** donnait **[4]** à son fils **Charles IX** lorsqu'elle lui recommandait d'être réglé en sa personne et sa façon de vivre, afin de donner un exemple à tout son royaume.

En imposant des règles, **Louis XIV** imposait également à la Cour un emploi du temps qu'il s'appliqua à perfectionner tout au long de son règne. Désormais, la vie du courtisan allait tourner autour de la journée du Roi avec, en point d'orgue, l'attente et l'espoir de le voir.



4 Catherine de Médicis

2.2 LE LEVER DU ROI

La cérémonie du lever

Chaque matin, à **8h30**, le premier valet de chambre, ouvre les rideaux du lit royal et déclame à son maître « *Sire, voilà l'heure* ». Cette phrase, dite à un monarque qui ne dort sans doute déjà plus, annonce le début officiel de la journée : la mécanique est lancée.

La première personne à se présenter est une femme, la seule autorisée pour cette cérémonie. Il s'agit de la nourrice de **Louis XIV**, qui, jusqu'à sa mort en **1688**, vient l'embrasser. Le premier médecin et le premier chirurgien entrent ensuite pour contrôler la santé de leur auguste patient.

Lorsqu'ils se retirent, « *le petit lever* » commence vraiment avec son défilé qui, tel un ballet obéissant à une hiérarchie précise, se déroule dans une succession de vagues déterminées par le rang de chacun.

Aux « *grandes entrées* » arrivent les personnages les plus distingués. Ceux qui le sont par la naissance – fils, petits-fils de France, et enfants naturels légitimés – ainsi que ceux qui exercent une charge auprès du souverain lors de son lever : le premier valet de chambre, qui est déjà présent, le grand chambellan, le premier gentilhomme de la chambre, le grand maître de la garde-robe, le maître de la garde-robe et le premier valet de garde-robe. À ces personnes s'ajoutent tous ceux qui possèdent ou ont possédé les mêmes charges, à l'exception des premiers valets de garde-robe qui doivent encore patienter. Par faveur extrême, le Roi peut ajouter des noms à la liste de ces familiers attendus aux grandes entrées.

Au fur et à mesure des arrivées, la place vient à manquer car les nouvelles entrées ne chassent pas les premières...

Lors de ce petit lever, le Roi est toujours dans son lit et les domestiques s'affairent autour de lui.

Il se lave les mains à l'esprit de vin, puis on lui tend de l'eau bénite, et le Roi Très-Chrétien récite une première prière.

Le souverain prenait parfois des bains de chambre, comme le fait ici cette dame de qualité. **[5]** Mais il le faisait sous la surveillance des médecins ! A cette époque, l'eau inquiétait les praticiens qui savaient qu'elle ne pouvait être totalement propre. On pensait, en outre, que l'eau s'infiltrait dans les organes pour les corrompre. L'immersion ne se pratiquait donc que dans un but médical, en traitement préventif.

La plupart du temps, le roi se faisait frotter avec des linges humidifiés à l'esprit de vin, autrement dit de l'alcool, ou à l'eau tiède.



5 Bain d'une femme de qualité



6 Habit de barbier perruquier

Sa brève toilette achevée, le Roi quitte son lit, chausse ses mules et s'enveloppe dans sa robe de chambre. Le barbier [6] présente plusieurs perruques pour que le souverain choisisse celle qu'il mettra dans la journée. En effet, depuis la fièvre typhoïde qu'il a contractée en **1658** dans la campagne des **Flandres**, le souverain a perdu les beaux et longs cheveux qu'il portait depuis sa jeunesse, et que vous pouvez voir sur ce tableau où il figure à l'âge de 10 ans. [7] La repousse ayant été assez approximative, le roi a préféré tout raser et commencer à porter des perruques. [8]



7 Louis XIV à 10 ans



8 Louis XIV avec sa perruque

Celles-ci sont faites à partir de véritables cheveux, toujours de la même couleur châtain, et leur fabrication génère une importante filière artisanale dont le premier barbier et perruquier, **Jean Quentin**, a le complet monopole.

On ôte ensuite au Roi le bonnet de nuit pour le coiffer légèrement et le voilà fin prêt, assis dans son fauteuil à côté de la cheminée, à accueillir les nouvelles entrées. Selon le vocabulaire alors en usage, **Louis XIV** demande les « *deuxièmes entrées* ».

Ces « *deuxièmes entrées* » sont plus nombreuses. Se succèdent notamment les quatre secrétaires du cabinet, les trois premiers valets de garde-robe qui ne sont pas de service, les deux lecteurs de la chambre, les deux intendants et contrôleurs de l'Argenterie...

C'est également au cours des deuxièmes entrées que certains habitants sont autorisés, de manière exceptionnelle, à voir le Roi. Pour cela, ils doivent se faire remettre un brevet « *d'affaires* », qui tire son nom de la chaise percée dite « *d'affaires* » depuis laquelle **Louis XIV** est supposé les recevoir. En réalité, cette tradition n'est plus en vigueur à **Versailles**, où des lieux retirés ont été aménagés. S'il arrive à **Louis XIV** de donner audience sur une chaise percée comme celle, plus tardive, que vous voyez ici, [9] ce n'est que de manière fictive, afin de perpétuer cette coutume monarchique symbolisant l'accessibilité du roi à ses sujets.



9 Vue du cabinet de chaise

En raison de cette tradition, mais aussi de l'exemple de certains courtisans peu soucieux de leur hygiène, **Versailles** a gardé l'image d'un palais envahi par la puanteur et les immondices.

C'est après ces deuxièmes entrées que commence véritablement l'habillement du Roi et qu'on le coiffe d'une perruque courte. Le monarque demande alors sa chambre, autrement dit l'ensemble de ses proches domestiques. Si l'on excepte les membres de la famille royale et quelques privilégiés, il ne reste auprès du Roi que les valets de chambre ordinaires, les portemanteaux, le porte-arquebuse et autres huissiers du cabinet.

Mais depuis plusieurs dizaines de minutes, le reste de la noblesse patiente dans les différentes antichambres dans l'attente du « *grand lever* ». Chacun espère avoir la chance de capter un regard de son **Soleil**.

L'un des huissiers donne au premier gentilhomme de la chambre les noms des différentes personnes de qualité qui attendent pour voir le **Roi**. Celui-là annonce alors les cardinaux, archevêques, évêques, ambassadeurs, ducs et pairs, maréchaux

de France, ou encore les gouverneurs de Provinces, et le Roi ordonne de les faire entrer.

Enfin, tout le reste de la noblesse est invité à voir le Roi s'habiller complètement. C'est le moment du phénomène que l'on nomme « *la presse* » : une foule de plus d'une centaine de personnes se masse dans la chambre royale.

Dans son célèbre « *Remerciement au Roi* », **Molière**, [10] à qui **Louis XIV** avait confié la charge de tapissier valet de chambre, donne avec beaucoup d'humour toutes les cartes pour « *prendre* » le lit royal – comparé à une véritable place forte – et se faire ainsi remarquer par le souverain.



10 Jean-Baptiste Poquelin dit MOLIERE
(Pierre Mignard)

[Video 6 : La journée du roi Louis XIV à Versailles](#)

2.3 LE COUCHER DU ROI

Vers **23h30**, le coucher du Roi s'opère de la même manière que le lever, mais en sens inverse. La chambre du Roi est donc envahie par une foule dès le début du cérémonial. **Louis XIV** apprécie ces moments, il aime voir sa noblesse se presser pour l'admirer. Pour les courtisans, se montrer est très important, car le maître des lieux y est très sensible.

Après s'être frayé un passage dans « *la presse* » et débarrassé des chapeaux, gants, canne, ceinturon et épée dont vous voyez un exemple sur ce tableau, [11] **Louis XIV** gagne l'alcôve de son lit pour y faire sa prière. Il fait déjà nuit, il est donc éclairé par un aumônier qui tient un bougeoir. Ce geste, qui n'a aucune importance le matin, prend une toute autre dimension lors du coucher.



Comme **Louis XIV** a réussi à ennoblier tous ses gestes et donner du sens à des riens, pour paraphraser **Saint-Simon**, le cérémonial du bougeoir figure parmi les grandes distinctions de la Cour.

De quoi s'agit-il ? Alors que l'on revêt publiquement **le Roi** de ses habits de nuit, il convient d'éclairer la scène. L'aumônier a redonné son bougeoir au premier valet de chambre qui le conserve consciencieusement. Toute l'assistance est dans l'expectative. Le **grand chambellan**, ou le premier gentilhomme de la chambre, demande discrètement au Roi à qui il fait l'honneur de confier le bougeoir. Chaque soir, le Roi distingue ainsi un prince, un grand seigneur, un ambassadeur étranger ou toute autre personne qu'il souhaite honorer. Informé du choix du monarque, le premier valet de chambre donne le bougeoir à l'heureux élu. A l'instar des autres courtisans, ce dernier se trouve à l'extérieur des balustres que vous distinguez sur cette photographie. [12] Il entre alors en dedans et tient le bougeoir durant tout le grand coucher. Il pénètre ainsi dans un lieu sacré, interdit d'habitude au tout-venant.



Cette cérémonie donne lieu le lendemain à de grandes discussions dans lesquelles on loue la faveur, d'ailleurs souvent hypothétique, du fameux porteur de bougeoir.

La chambre se vide progressivement pour ne plus laisser que les intimes du Roi. Les huissiers font place nette en déclamant « *Allons Messieurs, passez* ». **Louis XIV**, après avoir donné ses instructions pour le lendemain, se couche.

Il est désormais seul avec son premier valet de chambre. On a préparé à ce dernier son lit de veille. Le serviteur ferme les verrous de l'intérieur et se couche au pied du lit du roi. Ainsi s'achève, vers minuit, une journée « ordinaire » du grand Roi...

VIDEO 7 : les secrets immondes du château de Versailles

VIDEO 8 : Règles d'étiquette du château de Versailles

3 LE CONSEIL DES MINISTRES

Introduction

Le petit Louis, qui se retrouve propulsé roi à 4 ans et demi, a vite appris son métier de dirigeant. Il a fait preuve pendant son règne d'un sens politique aiguisé.

Bien sûr, il ne gouvernait pas seul, bien qu'il incarnât le pouvoir absolu. Nous allons nous pencher maintenant sur son accession au trône et sur le système de gouvernement qu'il mit en place pour donner à la France son statut de première puissance européenne, dans un contexte difficile.

3.1 « ROI ET NÉ POUR L'ÊTRE »

« *Quant aux personnes qui devaient seconder mon travail, je résolus sur toutes choses de ne point prendre de premier ministre ; et si vous m'en croyez, mon fils, et tous vos successeurs après vous, le nom en sera pour jamais aboli en France, rien n'étant plus indigne que de voir d'un côté toutes les fonctions, et de l'autre le seul titre de Roi.* »

(Mémoires de Louis XIV, année **1661**)

Au début de son règne, **Louis XIV** se rendait à la messe vers midi. Mais depuis la mort de la reine, en **1683**, il y assiste immédiatement après les audiences, aux alentours de dix heures. Tous les courtisans – c'est-à-dire toutes les personnes logées au château – sont tenus d'assister à la messe. Il y en a plusieurs par jour, mais la plus importante est évidemment celle du Roi.

Lorsqu'encadré par ses gardes du corps, celui-ci s'achemine vers la Chapelle – que cette photo vous montre dans son état actuel depuis la tribune royale [1] – il est donc suivi par un long cortège.

C'est un moment privilégié où chacun tente d'approcher le monarque pour obtenir quelque grâce, mais le capitaine des gardes ou le premier valet sont là pour filtrer les demandes.



1 Chapelle



2 Louis XIV recevant le serment de Dangeau

S'il lui arrive, pour des événements particuliers ou des grandes fêtes solennelles, de prendre place au rez-de-chaussée comme sur ce tableau, [2] le Roi s'installe habituellement à la tribune, de plain-pied avec son appartement. Servi par deux clercs, un chapelain de la Chapelle-Oratoire dit une messe basse, c'est-à-dire un office pendant lequel le texte liturgique n'est pas chanté.

Le Roi regarde le chœur, mais il semble bien être le seul. **La Bruyère**, dans ses « *Caractères* », décrit la scène avec malice en expliquant que les courtisans n'ont d'attention que pour **Louis XIV** et regardent donc Dieu à travers les yeux du Roi... Réputée frileuse, **Madame de Maintenon**, épouse secrète du Roi, a obtenu de loger dans l'une des niches de la tribune où une sorte de cage de verre la protège du froid. L'office terminé, **Louis XIV** se rend au conseil.

Depuis qu'il est éveillé, le Roi Très-Chrétien ne s'est donc consacré qu'au rituel du lever et à Dieu. A présent il va faire son métier de Roi en tenant conseil avec ses ministres. A partir de **1701**, un cabinet relativement petit jouxte immédiatement sa chambre du côté nord. Le premier valet de chambre prend possession de la porte et fait fonction d'huissier.

« Roi, et né pour l'être »

Roi à quatre ans et demi, parce que son père **Louis XIII** [3] meurt prématurément, **Louis XIV** est trop jeune pour gouverner. Sa mère, **Anne d'Autriche**, [4] devient donc régente du royaume, assistée de **Mazarin**, principal

ministre. Ce dernier concentre l'essentiel des pouvoirs entre ses mains, ce qui ne plaît pas à tout le monde.



3 Louis XIII
Justus Van Egmont



4 Anne d'Autriche, Marie-Thérèze et le dauphin

Ce mécontentement va croissant jusqu'à éclater sous la forme d'une révolte en **1648**. Le jeune **Louis** a alors dix ans. Cette révolte que l'on nomme « **la Fronde** » fait rage pendant cinq ans, obligeant le Roi à capituler devant les insurgés.

Lui, le Roi Très-Chrétien et lieutenant de Dieu sur terre, en ressent une humiliation dont il se souviendra toute sa vie. D'autant que son quotidien en est affecté : le jeune monarque dort dans des draps élimés, porte des vêtements défraîchis... Il est même obligé d'abandonner sa capitale en toute hâte pour se réfugier à **Saint-Germain**.

Ces circonstances expliquent en partie le caractère et la vision politique du futur Roi Soleil. A la mort de **Mazarin**, en **1661**, il décide ainsi de se passer de premier ministre et prend personnellement le pouvoir. Cette décision est l'acte fondateur de son règne. Des années plus tard, lorsqu'il fait décorer le plafond de la Galerie des Glaces par son premier peintre, **Charles le Brun**, il souligne l'importance de ce choix en faisant exécuter l'allégorie que vous voyez ici. [5]



5 Le roi gouverne par lui-même
Charles Lebrun 1661

Par ce fait politique, **Louis XIV** étonne jusqu'à son entourage le plus proche, mais en réalité, le souverain se préparait à régner depuis des années.

Louis XIV reconnaissait à **Mazarin** le mérite d'avoir sauvé son trône. Comme parrain et surintendant de son éducation, le ministre lui avait aussi et surtout inculqué un grand sens politique fondé sur deux armes : le secret et l'impassibilité. Le souverain suivit scrupuleusement ce conseil, ne laissant rien transparaître de ses sentiments et de ses pensées.

Mais **Louis XIV** rejettait parfois les visions de celui qu'il appelait dans sa jeunesse, « *le Grand Turc* » dès lors qu'il passait avec toute sa suite. La disparition de **Mazarin** apparaît donc comme une sorte de délivrance.

A cette date, le monarque écrit ainsi : « *il me sembla que j'étais Roi, et né pour l'être* ». Naturellement charismatique, **Louis XIV** en impose effectivement à son entourage.

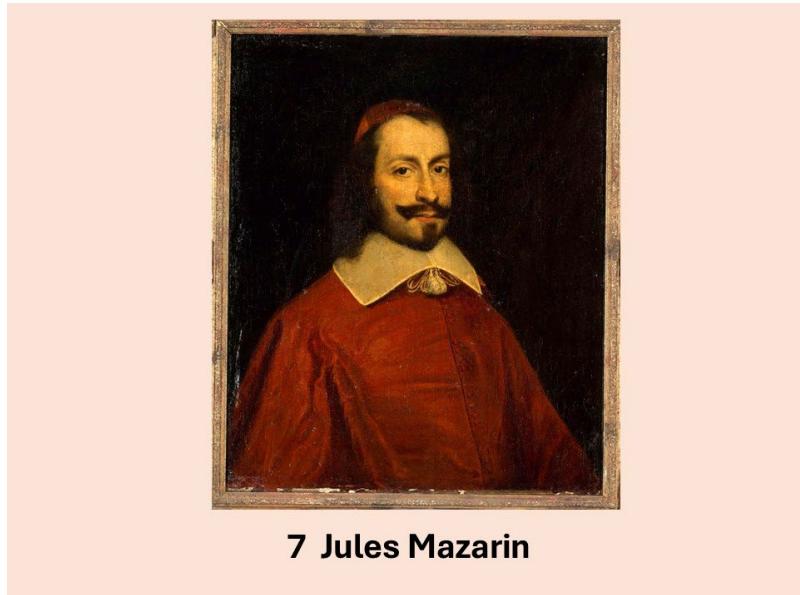
Mme de Motteville n'écrit-elle pas dans ses Mémoires, en **1661**, à propos du jeune souverain dont vous découvrez sur ce tableau le visage à la même époque **[6]**



« *Il était aimable de sa personne, honnête et de facile accès à tout le monde, mais un air grand et sérieux qui imprimait le respect et la crainte dans le public, et empêchait ceux qu'il considérait le plus de s'émanciper même dans le particulier, quoiqu'il fût familier et enjoué avec les dames.* »

3.2 LA FRANCE EN 1661

Le **cardinal Mazarin** [7] principal ministre de **Louis XIV** de **1643 à 1661** – parachève ce qu'avait commencé le cardinal de **Richelieu** quelques décennies plus tôt.



Il a conclu la paix avec l'**Espagne** – événement dont ce tableau témoigne [8] –, a réduit à l'obéissance les Grands et rétabli les finances.



Dans le détail, les choses ne sont pas si simples. Si l'on peut lui accorder du crédit sur le premier point, les deux autres restent bien plus discutables. C'est une France de dix-neuf millions d'habitants que reçoit **Louis XIV** en **1661**, [9] avec « *un*

terroir agricole riche, un retard technique considérable, une fortune nationale importante, mais dormante » selon la formule de l'historien **Pierre Goubert**. Le Roi, avide de pouvoir et pressé de gouverner, dresse au début de ses Mémoires un tableau loin d'être aussi idyllique.



9 Carte de France 1661
Nicolas de Fer



10 L'ordre rétabli dans les finances

Et le réquisitoire de **Louis XIV** ne fait que commencer. Il s'intéresse tout d'abord aux finances. il y voit un parfait désordre et découvre un profond déficit, sans aucune ressource immédiate disponible. [10]

Il pointe du doigt le scandale de l'enrichissement personnel par malversations des grands financiers. Une chambre de justice est donc mise en place pour juger plusieurs manieurs d'argent, ces « *laquais financiers* » comme on les appelle alors. Le terme est impropre : le milieu social de ces personnages est loin d'être inférieur et la plupart d'entre eux appartiennent à la meilleure société. L'arrestation de **Nicolas Fouquet**, [11] Surintendant des Finances, est ainsi exemplaire.

Louis XIV fait ensuite mention du désordre religieux, lié à ce qu'il nomme un potentiel « *schisme* » avec la propagation du **jansénisme**, ce courant théologique qui s'oppose au **catholicisme d'État**, et donc au monarque absolu que **Louis XIV** s'apprête à devenir. Il compte donc remettre dans le droit chemin ces fidèles chez qui règnent la déroute et la confusion, comme l'illustre cette gravure. [12]



11 Nicolas Fouquet



12 La déroute et la confusion des jansénistes

Louis XIV installe un absolutisme royal, souhaitant centraliser le pouvoir pour mieux le contrôler. Il décide même à la mort de **Mazarin** de se passer de Premier ministre.

Pour autant, dans les faits, un homme seul peut-il réellement conduire un royaume ? On a bien du mal à l'imaginer et un peu d'aide ne peut pas faire de mal, surtout au vu de la situation dudit royaume !

Louis XIV s'entoure donc d'un gouvernement structuré, dont les membres ont des responsabilités clairement définies. Cela dit, le Roi reste le seul maître à bord, et sait jouer avec les nominations pour s'assurer le contrôle absolu du royaume.

3.3 LE SYSTÈME DE GOUVERNEMENT

Sous le règne de **Louis XIV**, les secrétaires d'État, dont la fonction avait été créée par **Henri II** en 1547 [13], deviennent les principaux acteurs du gouvernement. Au nombre de quatre, ils assistent au **Conseil du Roi** où ils représentent leurs départements ministériels respectifs.

On trouve ainsi le secrétaire d'État de la **Guerre**, celui de la **Maison du Roi** auquel on adjoint la ville de Paris, le Clergé et la Marine, le secrétaire d'État des **Affaires étrangères** et, enfin, celui des **Affaires de la Religion Prétendue Réformée** – c'est-à-dire le protestantisme.



13 Henri II
François de Clouet



14 Le chancelier Séguier

Au-delà de leurs ministères d'attribution, chacun des quatre secrétaires d'État se voit confier la responsabilité d'une partie du royaume, appelée « *département* ». Véritables hommes de métier, technocrates, les secrétaires d'État connaissent parfaitement les rouages du gouvernement. Tous ont fait leurs preuves dans l'administration, puisqu'ils sont issus du monde parlementaire ou des finances.

Dans la hiérarchie du gouvernement, les secrétaires d'État sont précédés par le **chancelier**. Après le souverain, il est l'homme le plus important quant à la conduite

du gouvernement. Nommé à vie, il est irrévocable car il est attaché à la monarchie, et non à la personne du roi. **Pierre Séguier**, l'homme dont vous voyez maintenant le portrait, [14] fut ainsi chancelier de **1635** à sa mort, en **1672**.

Le chancelier est en fait le dernier représentant des grands dignitaires de l'époque féodale. En principe, il exerce une autorité complète sur la justice du royaume.

Sous **Louis XIV**, la suprématie du chancelier ne vaut plus que sur le papier, et sa place est honorifique car il n'assiste plus nécessairement au conseil **d'En-haut**. Son prestige lui vaut néanmoins d'être encore associé, au début du règne, aux premières grandes réformes de **Louis XIV**. Il est cependant peu à peu écarté par **Jean-Baptiste Colbert** [15] pour qui la charge de contrôleur général des finances et des affaires économiques est créée en **1665**, domaine sur lequel le chancelier avait jusqu'alors un droit de regard.

Au-delà des finances elles-mêmes, **Colbert** gère plus largement l'ensemble de l'administration du royaume avec les travaux publics, l'industrie, le commerce ou encore la police. Il s'appuie pour cela sur les intendants qu'il a délégués dans les provinces et qui lui font directement leurs rapports.



15 Jean-Baptiste Colbert

En résumé, le gouvernement est donc réparti en **cinq charges** : celles dévolues aux quatre secrétaires d'État auxquelles s'ajoute celle de **Colbert**.

Pour les assister, il existe différents conseils où siègent tout ou partie des hommes d'État que vous venez de découvrir. Ces conseils constituent les organes de gouvernement que **Louis XIV** réunit pour la bonne conduite de son État.

Le plus important est le **Conseil d'État**, dit aussi **Conseil d'En-haut**.

Tous ceux qui y assistent prennent le titre de « *ministre d'État* » et discutent des plus grandes affaires du royaume, tant sur le plan national qu'international. Les ministres occupent une place prépondérante dans le pouvoir exécutif dans le sens où ils travaillent directement avec le Roi.

Vient ensuite le **Conseil des Dépêches**, où se réunissent les quatre secrétaires d'État, qui traite essentiellement des affaires intérieures et de la relation du pouvoir avec ses sujets. Il est le lieu où arrivent les plaintes des Français à l'encontre des officiers locaux.

Le **Conseil royal des Finances**, mis en place après l'arrestation de **Fouquet**, sert principalement à évoquer la question de l'impôt, de sa collecte, de sa répartition et de son revenu. Il s'occupe, dans une moindre mesure, des affaires économiques pour lesquelles son avis n'est que consultatif. Sur le même plan économique, un autre conseil traite plus particulièrement des affaires marchandes. Il s'agit du **Conseil du Commerce**, créé en **1664**, où les plus grandes villes de commerce sont représentées.

Il existe encore d'autres conseils, tel celui **des Parties**, également appelé Conseil d'État ou Conseil d'État privé pour le différencier du conseil d'En-haut.

Composé essentiellement de juristes, il examine en dernier recours les affaires portées à la connaissance de Roi comme justicier ultime.

Enfin, deux conseils sont chargés des affaires religieuses.

Le premier, le **conseil de Conscience**, distribue les bénéfices ecclésiastiques – autrement dit les charges –, et se prononce sur les grandes questions ecclésiastiques, notamment dans les rapports de la France avec le Vatican et le pape.

Le second, le **conseil de la Religion** Prétendue Réformée, est bien plus ciblé puisqu'il traite du « problème » du protestantisme en France. Il disparaît avec la **Révocation de l'édit de Nantes en 1685** par laquelle le Roi fait interdire la religion protestante.

Tous ces hommes, chancelier, contrôleur général des Finances, ministres, secrétaires d'État, conseillers, aidés par des centaines de commis et autres officiers que nous pouvons assimiler aux fonctionnaires d'aujourd'hui, préparent les différents dossiers, administrent et gouvernent la France sous la houlette de **Louis XIV**.

Louis XIV sait jouer habilement de son rôle de chef d'orchestre et n'hésite pas à favoriser telle ou telle famille, usant parfaitement du proverbe « *diviser pour mieux régner* ».

Louis XIV prend garde de les choisir en dehors de la haute noblesse, ce qui lui permet, s'il y a lieu, de les renvoyer sans problème afin de toujours garder la main sur son royaume

VIDEO 9 : Le château de Versailles

Fin de la première partie